

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 84/464 /MTPS.DGTFF.DFP. *YH*

Portant intégration et nomination de
Monsieur BIPFOUMA Eugène dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers - S.F.
(ADMINISTRATION GENERALE)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25.80 du 13.11.60 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers - S.F. - ;
- (/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67.50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 83.320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

DGB.

DCF.

.../...

485

(Vu la lettre n° 209/DGEC/DGB du 20.07.84 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 62.426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur BIFOUNG Eugène, né le 31 Août 1955 à Mayanou (Kinkala), titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, option : Administration Générale, obtenu à Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.F - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.F. stagiaire, indice 740.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 MAI 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur,

- Colonel Francis
Xavier KATALI. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBU MATSIANA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Cassétoumba LEKPONDZOU. -

EMPLIATIONS :

JORPC	1	MI	3
DGTFP.DFP	3	DOSSIER	3
DFP.BST	1	INTERESSE	1
DGB	3	SGCM.BC	2.-
DCF	1		